



L'ACAMPADO

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X
PRIEURÉ SAINT FERRÉOL

n°44 - nouvelle série Participation libre - Prix de revient : 1,50€

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet. 3, 15)



Editorial du Prieur

Il y a quelques mois, une lettre circulaire de la Congrégation pour l'Education catholique aux présidents des conférences épiscopales manifestait l'inquiétude des autorités romaines devant les nouvelles réglementations civiles qui tendent à remplacer l'enseignement religieux à l'école par un enseignement « du fait religieux », qui « peut être source de confusion, ou inciter au relativisme ou à l'indifférentisme ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir les dicastères romains s'inquiéter de l'indifférentisme religieux.

Mais comment peut-on s'inquiéter ainsi, lorsqu'on maintient en même temps le « droit à la liberté religieuse » défini ainsi par le Concile Vatican II: « *tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part (...) de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. (...) Ce droit (...) doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil* ».

Comment prétendre faire ainsi (par cette circulaire) intervenir l'Église auprès des pouvoirs civils, lorsqu'on lui a dénié par avance (au Concile Vatican II) toute autorité en matière civile, et que l'on a de plus incité les pouvoirs civils à une stricte neutralité en matière religieuse?

Imaginons le directeur d'une école, passant dans chaque classe au début de la journée de cours, qui expliquerait aux élèves que, en vertu de leur dignité humaine, « aucune autorité dans leur classe ne doit leur imposer d'apprendre contre leur conscience, ni les empêcher d'apprendre ce que leur conscience leur dicte, que ce soit seuls ou en groupe, chez eux ou à l'école » et que cela doit leur être reconnu comme un droit par les professeurs. Pourra-t-il ensuite se plaindre auprès des enseignants de la classe de ce que les élèves n'apprennent plus rien, et font autre chose pendant les cours?

Comme le commente justement la revue DICI (N°202) « La déclaration conciliaire sur la liberté religieuse(...) a paralysé l'Eglise en privant, par avance, ses interventions dans la sphère sociale de toute autorité. »

Cette autorité, ce droit à enseigner de l'Eglise instituée par le Christ sur le fondement des apôtres, nous en chanterons bientôt le fondement dans les antiennes solennelles de l'Avent: « O Sagesse (...) vient nous enseigner le chemin de la prudence », « O Rejeton de Jesse (...) toi devant qui les rois

garderont le silence (...) », « O Roi des nations, (...) », « O Emmanuel, notre roi et notre législateur, attente des nations et leur sauveur... », « viens illuminer ceux qui sont dans les ténèbres et les ombres de la mort. » Prions ainsi, pendant ce temps de l'Avent, afin que ceux qui ont la charge d'enseigner dans l'Eglise lui reconnaissent et lui restituent son autorité sur les nations ■

TEMPORALE ADVENTUS 11

6. Sit, Chris-te, rex pi-fis-si-me, ti-bi Patrique gló-ri-a

cum Spi-ri-tu Pa-rá-eli-lo in sempi-tér-na sae-cu-lá.

4. Antiphonæ maiores
Die 17 decembris

O Sa-pi-én-ti-a, quæ ex o-re Al-tis-si-mi pro-dis-ti, at-tingens a fi-ne usque ad finem, fór-ti-ter

su-á-vi-ter disponénsque ómni-a: ve-ni ad do-céndum

nos vi-am prudén-ti-æ. E u o u a e.

Die 18

O A-do-ná-i, et Dux domus I-sra-el, qui

Antiennes Ô



NOUVELLES DU PRÉAU



La première sortie de l'école vint clore la première période scolaire. Au programme : en matinée, visite du musée des traditions provençales de Château-Gombert ; l'après-midi, promenade dans le massif de l'Etoile. Le soleil fut au rendez-vous pour rendre l'escapade fort agréable ; les paysages rayonnaient de couleurs et de lumière.



Au Musée, un jeu de piste guidait les élèves dans le dédale des salles consacrées à Frédéric Mistral, à l'art des crèches, aux instruments de musique et aux jouets d'antan, sans oublier la pièce la plus appréciée



qui décrivait les traditions provençales familiales en particulier pour Noël. Rien n'y manquait : les trois nappes en l'honneur de la sainte Trinité, les treize desserts dont la pompe à huile. Ce musée expose les richesses des coutumes de la région et tout le bonheur de vivre qui en résultait.

Notre belle région de Provence est riche en traditions familiales. Certains esprits chagrins prétendent qu'elles sont d'un autre âge, bonnes tout au plus à être admirées dans un musée. Non, ces réalités sont vraiment d'actualité. Elles ont encore de multiples raisons d'être. Nous examinerons cette fois-ci la contribution des traditions familiales pour le développement de la piété filiale.

LA PIÉTÉ FILIALE

Dans son acception la plus précise, la piété correspond à ce sentiment de gratitude vis-à-vis de ceux envers lesquels nous sommes redevables : nous avons la vie grâce à eux ou bien ils nous commandent. Nous sommes même insolvables vis-à-vis des générations qui nous ont précédés et qui ont constitué cet héritage de savoir, de vertus et matériel dont nous profitons aujourd'hui que ce soit à l'échelle de la famille ou du pays. En plus de prier pour les défunts, il convient donc de les aimer et de les admirer pour tous les efforts consentis parfois jusqu'au sacrifice de la vie pour nous transmettre ces trésors.

LE RESPECT DES TRADITIONS FAMILIALES

Mais, cette piété ne s'étend pas seulement aux personnes mais aussi aux choses et aux mœurs de nos ancêtres. D'une part, ces objets nous renvoient à nos aïeux et nous permettent de les atteindre à travers eux. Saint Augustin explique comment l'instinct naturel pousse à avoir des égards pour une bague ayant appartenu à quelqu'un qui nous a été cher. Ces traditions nous permettent de nourrir notre affection envers eux.

Mais surtout, ces traditions sont l'expression de la sagesse de nos ancêtres. Les

adopter, c'est se mettre à leur école. « Mais, est-ce qu'ils n'ont pas pu se tromper ? Ne pourrions-nous pas trouver de meilleurs choix qu'eux ? » Ces objections n'ont pas de fondement. Nos ancêtres ont eu de multiples difficultés à affronter, souvent une vie rude. Et ce qui a résisté aux aléas de la vie et à l'usure du temps a fait ses preuves et mérite donc notre confiance. Elles sont le fruit de la réflexion et de l'expérience de plusieurs générations d'hommes. Que sommes-nous face à eux ? D'ailleurs, souvent, les « nouveautés » du monde moderne ne résistent pas à l'épreuve du temps et sont rapidement reconnues vaines. Il s'agit tout simplement de reconnaître humblement les limites de notre jugement et de s'en remettre à plus sage que nous.

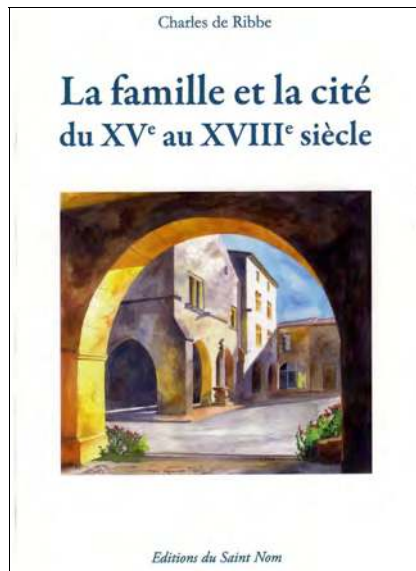
HÉRITER DANS LA FIDÉLITÉ

Les parents n'ont donc guère à l'inventer. Ils ont parfois à faire quelques adaptations nécessaires aux circonstances (lieu de résidence...). Bien souvent, ils ont surtout à reproduire ce qu'ils ont vu faire, les exigences de l'esprit chrétien étant sauves, bien entendu. Tous les aspects de la vie familiale sont concernés : prière ou pèlerinage familial, manière de parler, de manger, de se divertir, jusqu'à la gestion du patrimoine... Charles de Ribbe retrace dans ses ouvrages, dont l'un vient d'être réédité (voir encadré), combien les familles construisaient leur bonheur et leur paix sur cette sagesse transmise à travers les générations.

La coutume s'impose aux nouvelles générations comme une loi, une loi de sagesse. Pour les enfants, c'est un soulagement : ils n'ont pas tout à découvrir ou à

inventer par leurs pauvres moyens propres. Non, ils peuvent puiser à pleines mains dans cette sagesse pratique constituée par leurs ancêtres et travailler ainsi à leur bonheur. F. Le Play note : « *la nature même des familles stables fait naître chez elles cette conviction que le bonheur dont elles jouissent est nécessairement lié à la conservation de la loi morale et des habitudes traditionnelles qui en dérivent* » (op.cit. *La Constitution essentielle de l'Humanité* Tours 1881 p.37). A l'inverse, « *« les civilisés » qui abandonnent leur tradition se condamnent eux-mêmes à subir les fléaux que déchainent les pires conditions de la vie sauvage* » (id. p. 41) Manquant d'expérience et ayant une faculté de jugement encore très limitée, les jeunes générations doivent se soumettre aux traditions ; ils en comprendront le bien-fondé plus tard, forts de l'expérience du bien.

Pie XII adressait cet avertissement : « *Partout, même dans les campagnes, mais combien plus gravement dans les grandes villes, dans les immenses métropoles, les traditions religieuses, les antiques coutumes chrétiennes courent un danger. « Elles ne sont plus de notre temps »*



entend-on dire d'un ton méprisant. Comme si elles n'étaient pas aujourd'hui plus que jamais, nécessaires, tel un salubre antidote contre les séductions et la contagion de la corruption et de l'esprit mondain, dans l'épouvantable promiscuité des vastes capitales modernes. Et d'abord il faut maintenir ou restaurer les saines coutumes familiales » (10/03/1948). Depuis, la situation détériorée ne rend que plus urgent le devoir de restauration.

Apprenons donc à connaître ces coutumes, faisons-les nôtres avec intelligence et surtout faisons nôtre l'esprit chrétien et réaliste qui les anime. Enfin, transmettons-les, surtout en les

faisant aimer. « Prouvençau e catouli ! »

La famille et la cité du XV^e au XVIII^e siècle

Par Ch. de Ribbe

Dans le désarroi général de l'après guerre (1870-1871), Ch. de Ribbe lança à ses contemporains un appel pressant : « *Oui, sachons ce que nous sommes, et aussi d'où nous venons* » Cet ouvrage permet de découvrir la vie quotidienne surtout en Provence et toute la sagesse qui en faisait l'ornement et l'agrément. Une source de lumière et d'encouragement pour ceux qui mettent leurs efforts et leur joie à la fondation et à l'entretien de la famille chrétienne.

(239 p. - 18 €) – En vente à la procure

KERMESSE & LOTO

Une réunion se tiendra au Prieuré à partir de 20h00 le mardi 1^{er} décembre:

Analyse du bilan de la kermesse 2009

Préparation du loto prévu le dimanche 10 janvier 2010

Toutes les personnes de bonne volonté sont invitées à y participer. Toute critique constructive nous sera précieuse...■



VEILLÉE CALENDELO

SAMEDI 12 DÉCEMBRE À 20H30

SPECTACLE/ TREIZE DESSERTS

CMA DU PETIT BOSQUET

213 AVENUE DE MONTOLIVET – 13012 MARSEILLE

LE GROUPE FOLKLORIQUE L'ÔULIVARELLO FAIT REVIVRE LES TRADITIONS DE NOËL: LE GROS SOUPER, LE CACHO FIO, LA CRÈCHE, LES TREIZE DESSERTS ...

POUR LES RETRAITÉS VEILLÉE À 14H30 SUIVI D'UN GOÛTER (PARTICIPATION : 8€)

SUR RÉSERVATION : GÉRARD AU 04 91 11 76 60 JUSQU'AU 07/12/2009 INCLUS

PARTICIPATION : ADULTES : 12€ ENFANTS (JUSQU'À 10 ANS) : 7€

FIGURES SACERDOTALES ... PAR M. L'ABBÉ ÉTIENNE BEAUVAIS

Jean-Joseph ALLEMAND (1772-1836) :
un prêtre au cœur d'enfant (I)

Gravure extraite de la vie du Père Allemand par F. Brunello (1852)



Chaque prêtre à travers ses qualités naturelles et ses vertus surnaturelles évoque un aspect de la personne du Christ-Prêtre. La sainte Enfance de Jésus fut la consolation de Jean-Joseph ALLEMAND enfant et les paroles du Christ « Laissez venir à moi les petits enfants » ont retenti dans son cœur de prêtre avec force alors que rien ne le prédisposait à cet apostolat.

Quel est ce jeune homme de dix-huit ans, malingre et aux allures gauches qui, par une journée de septembre 1790, s'en va à pieds par la route de Marseille à Allauch un maigre bagage en mains comme un voyageur ?

Ce jeune homme est Jean-Joseph ALLEMAND ; il fuit la colère de son père et l'atmosphère révolutionnaire qui règne dans sa famille autant qu'en ville et qui mettent sa vocation en péril. En effet sa décision d'être un jour prêtre avait été prise le mois précédent lors de la retraite de huit jours qu'il fit chez les Pères du Bon Pasteur dans leur campagne de Sainte-Marguerite. L'annonce de la nouvelle avait été fort mal accueillie : bastonnade à coups de nerfs de bœufs, pain sec et eau, pression des frères et sœurs, rien n'avait fait plier sa volonté... ni celle contraire de son père. Il avait bien choisi le moment ! Des émeutes

régulièrement

agitaient la ville ; les biens du clergé venaient d'être confisqués, les ordres monastiques supprimés ; l'archevêque Mgr de Belloy avait dû fuir... Les « idées nouvelles » antireligieuses et revendicatrices avaient gagné également son père et surtout son frère aîné François qui avec le meneur Barbaroux avait ouvert une succursale du club des Jacobins au 26 de la rue Thubaneau...

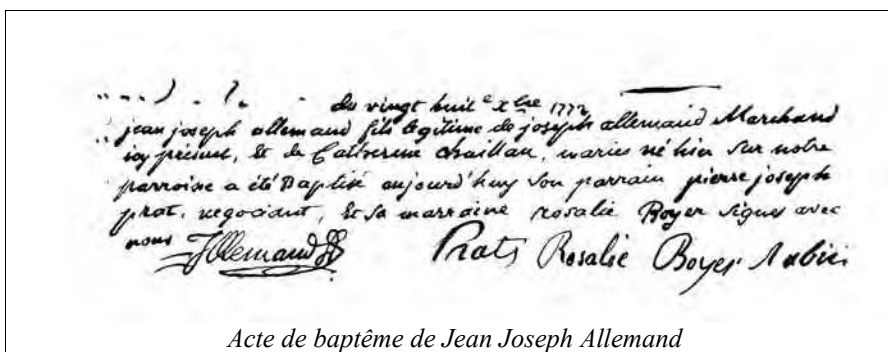
Fuyant donc Marseille, Jean-Joseph se rendait à Allauch. Là, sa bonne nourrice l'accueillerait sûrement, au moins pour un temps. Il avait gardé pour elle de l'affection. On ne sait combien de temps il était resté chez elle depuis le jour même de son baptême, mais lorsque cette femme pieuse ramena

l'enfant à ses parents elle leur déclara : « Moussu, Madamo, vous aduse un pitchoun capelan » (Je vous amène un petit prêtre).

Jean-Joseph avait été baptisé dans l'église Notre-Dame des Accoules le dimanche 27 décembre 1772, au lendemain de sa naissance comme l'avait décrété Louis XIV en 1698 : « Le roi enjoint à tous ses sujets de faire baptiser leurs enfants à l'église de leur paroisse dans les vingt-quatre heures ». Joseph Allemand et Catherine Chaillon ses père et mère étaient d'honnêtes gens mais peu portés à l'affection pour cet enfant chétif et à l'allure gauche qu'ils avaient engendré. D'ailleurs le commerce qu'ils avaient Rue Bonneterie ne leur permettait guère de s'en occuper. Sa mauvaise vue le mettait également à l'écart des enfants de son âge qu'il exaspérait par sa maladresse au jeu. Très vite il renonça donc aux distractions de son

âge et trouva une autre compagnie : celle de l'Enfant Jésus et de la Sainte Vierge. Et faute de pouvoir être conduit à la messe régulièrement il aimait à la « célébrer » lui-même. « Menez-moi à

la messe et j'y verrai » réclamait-il pourtant; mais ses parents étaient trop occupés pour accéder à sa demande. Jusqu'au jour où sa marraine, Rosalie Boyer, accepta de le conduire à l'église des Accoules. « Faisons d'abord une neuvaine, lui dit-elle, et le neuvième jour nous irons à la messe ». On imagine avec quelle ferveur l'enfant dût prier ! Accompagné de sa marraine et de quelques parents, Jean-Joseph descendit donc à l'église souterraine Notre-Dame du Bon Secours y entendre la messe. Lorsqu'il entendit la clochette l'avertissant de l'élévation il redressa la tête et s'écria : « O mon Dieu, quelle grâce ! Mon Dieu, j'y vois ! Je vous vois, Seigneur ; mes yeux ont retrouvé la vue ! »



Acte de baptême de Jean Joseph Allemand

De cette faveur céleste, le Père Allemand ne parla jamais ; il n'eut que cette confiance laconique mais chargée certainement d'une intense émotion et de reconnaissance : « J'avais perdu la vue, on me mena à la messe aux Accoules et, à l'élévation, je vis ».

À l'âge d'apprendre à lire et à compter Jean-Joseph reçut les leçons d'un instituteur privé plutôt que celles d'une école. Il fut bon élève même si ses parents ne en lui manifestaient intérêt ni encouragement. A onze ans il entre au collège des Oratoriens. La division entre les pères jansénistes et ultramontains et l'ambiance mondaine qui y régnait parmi les plus jeunes ne paraissait pas lui plaire. Conscientieux et en dehors des querelles, il y fit cependant de bonnes études. Doué d'un jugement droit, de bon sens, muni d'une formation religieuse sûre et solide, ce collégien de douze ans qui se préparait à sa première communion manifestait déjà deux traits caractéristiques de toute sa vie : l'accomplissement du devoir d'état avec conscience et une profonde piété.

À cette époque également, Jean-Joseph commença à fréquenter l'œuvre de Jeunesse tenue par les Pères du Bon Pasteur située au-delà de la Porte d'Aix au village dénommé La Bourgade. Lui qui jusqu'à présent ne pouvait jouer avec les enfants de son âge en raison de sa maladie, se mit désormais à jouer, certes toujours avec la même gaucherie, mais dans une atmosphère saine à sa mesure de jeune adolescent chrétien. Il avait trouvé un heureux complément à sa vie d'étudiant. Sa vie spirituelle s'y épanouit. C'est ainsi que le 1^{er} janvier 1786 Jean-Joseph Allemand - il a treize ans - y est reçu membre de la Congrégation du T. Saint Enfant Jésus. Il écrivit ce jour, au bas d'une image ces quelques mots : « *Moi, Jean-Joseph Allemand, me dédie et me consacre, aujourd'hui et pour toujours au T. Saint Enfant Jésus. Le 1^{er} janvier 1786. J.-J. Allemand* ».

Pour l'année 1788-1789, Jean-Joseph était en classe de rhétorique chez les Oratoriens et sur le

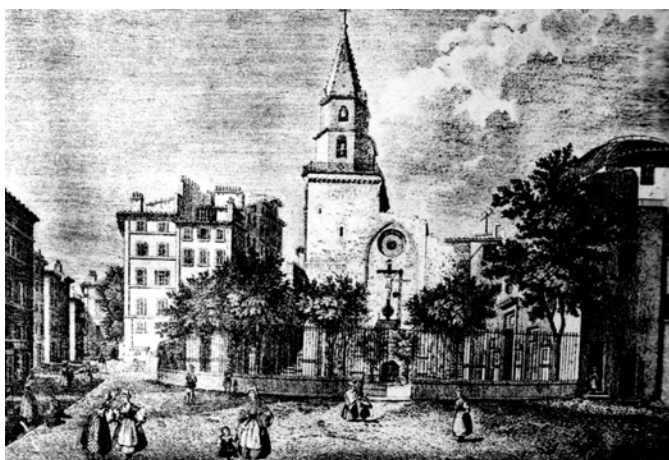
plan spirituel, il était reçu à l'Oeuvre du Bon Pasteur membre de l'Association Saint Louis de Gonzague, promotion qui montrait non seulement l'estime et la confiance des Pères pour le jeune homme mais aussi son désir d'une vie spirituelle adaptée à son âge. Par là il gardait plus sûrement son cœur d'enfant et il lui fallait bien ce puissant encrage spirituel pour affronter les années cruciales qui s'annonçaient.

En effet à partir de 1789, à Marseille comme à Paris les événements se précipitent. Dans la famille Allemand les conversations vont bon train : l'aîné, François s'est lancé en politique avec son ami Barbaroux, futur député et tribun marseillais. Le maire et son conseil municipal étaient pris à parti par la populace tandis que Mirabeau était ovationné ; des émeutes éclatèrent ; Une milice citoyenne de 6000 hommes dut être créée tandis que Louis XVI envoyait 8000 hommes de troupe... L'hiver fut particulièrement rigoureux, le verglas rendant impraticable les rues de Marseille... Le 2 novembre 1789 les biens du clergé étaient confisqués... Dans toute cette agitation Jean-Joseph ne prit pas part entre ce que ses professeurs condamnaient et ce que son

père et son frère louaient : naissait en lui ce sentiment de méfiance qu'il garda toujours, presque de mépris pour ce qui est des affaires du monde et ne concerne pas le royaume de Dieu. La retraite spirituelle de huit jours qu'il fit durant l'été l'aida sans doute à approfondir cette pensée.

À la rentrée suivante Jean-Joseph commença sa philosophie au séminaire des Pères du Bon Pasteur. Puis au terme de cette année il put encore suivre les exercices spirituels que les mêmes Pères organisèrent dans leur maison de Sainte-Marguerite. Ce fut la dernière. C'est là qu'il décida de suivre l'appel au sacerdoce, ce qui lui valait à présent d'être ce fuyard et de commencer une vie errante qui va durer douze années, en quête de nourriture et de gîte, tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, à se cacher, à se déguiser... Comment allait-il traverser la Révolution ?

[À suivre]



Les Accoules en 1820 - La nef a été détruite par les révolutionnaires qui n'ont laissé que le clocher

L'ASSOCIATION CIVITAS COMMUNIQUE:

UNE MARCHÉ POUR LA VIE EST ORGANISÉE LE DIMANCHE 17 JANVIER 2010.

RENDEZ-VOUS À 14H30 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARIS.

UN DÉPART DE MARSEILLE SERA ORGANISÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS.

MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC M PROUST OLIVIER (CIVITASMARSEILLE@GMAIL.COM OU 066404006 1)

RENTRÉE DU CERCLE ST-EUGÈNE DE MAZENOD

MCF Marseille – 04 91 88 08 96



La messe à Puyloubier

Dynamisées après un magnifique congrès des familles à Flavigny, les activités de notre cercle marseillais ont repris avec nos buffets-débats sur le « Travail et vie de famille » (cf. encadré), sur « L'enfant, bien du mariage », ainsi que notre 3ème



La visite du musée de la Légion

Journée Provençale des Familles.

Après la messe dite dans la petite chapelle de Puyloubier par M. l'abbé Radier, nous reçûmes cette année les cadres du pèlerinage de Pentecôte pour un apéritif puis un repas tiré du sac. Nous remercions à ce titre le Lieutenant-colonel Jouannic pour son accueil. Nous eûmes droit à la visite guidée du musée de la Légion étrangère puis à notre traditionnel tournoi de pétanque où, suite à l'abandon successif de plusieurs équipes pour des raisons bidons (fatigue, travail des enfants, résolutions catholiques de se coucher tôt, mais surtout... la peur d'affronter les redoutables équipes finalistes...), il ne resta que deux

équipes qui se rendirent coup pour coup, dont beaucoup de maîtres : Thierry de Garam avec Christophe Grepilloux contre André Guerrand et Olivier Proust. Les premiers scotchèrent finalement les seconds sur le score final de 13 à 11. Mais l'esprit sportif dominant, les quatre vainqueurs se partagèrent les quatre bouteilles du domaine !...



Visite de la ferme par les enfants

N'oubliez pas le 5 décembre la visite guidée de l'église St-Charles par Jean-Michel Sanchez.

Nous nous permettons également de rappeler que la Vierge Pèlerine serait très heureuse



Maître-Autel de l'église Saint-Charles
Œuvre de Cantini

de vous rendre visite et vous inonder de ses grâces. Il suffit de la demander et de l'honorer en

famille durant la semaine.

Activités 2009-2010

Forum d'Orientation Professionnelle

Samedi 6 mars

Pour les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale

Buffets-débats

Mercredi 20 janvier

Esprit de pauvreté et patrimoine familial – chez Mme Cécile Gignet

Mercredi 17 mars

Y-a-t-il une charité chrétienne familiale ? – chez Mme Bénédicte Hubert

Mercredi 5 mai

La bonne entente conjugale et familiale – chez Mme Muguette Ladame

Soirées à thème les mercredis à 20 heures chez une famille

Visites d'églises

1^{ère} visite le 5 décembre à 14h30 :
Église St-Charles

Les visites guidées de Jean-Michel Sanchez ont lieu un samedi par trimestre

Une présentation de l'édifice et un goûter sont également prévus pour les enfants

Retrouvez toutes les activités du MCF sur <http://mcf.marseille.perso.sfr.fr/>

À noter que toutes les activités sont en principe gratuites et accessibles à tous

Une inscription préalable est néanmoins souhaitée au 04 91 88 08 96

VIERGE PÈLERINE

UNE VIERGE PÈLERINE SE PROPOSE DE VISITER UNE FAMILLE PAR SEMAINE ET DE LUI INFUSER SES GRÂCES.
LE FOYER HÔTE S'ENGAGE SIMPLEMENT À HONORER CETTE STATUE DE NOTRE-DAME DE LA GARDE

POUR LA RECEVOIR VEUILLEZ CONTACTER LE 04 91 88 08 96

CARNET PAROISSIAL

Sépultures : M. Georges Boulon, 95 ans, le 9 novembre en l'église de la Mission de France-Saint Pie X à Marseille
M. Jean Fontana, 90 ans, le 20 novembre à Gap
M. Olivier de la Celle, 88 ans, le 27 novembre en l'église de la Mission de France – S' Pie X à Marseille

CALENDRIER DU MOIS

Samedi 5 : Visite de l'église Saint-Charles commentée par Jean Michel Sanchez.
Dimanche 06 : Récollection du Tiers Ordre de SPX
Ouverture de la Procure
Mardi 8 : **Fête de l'Immaculée Conception : procession jusqu'à la Vierge Dorée**
Vendredi 11 : à 20h30 au Prieuré Jean Michel Sanchez signera son ouvrage (cf encadré)
Samedi 12 : Croisade eucharistique et réunion des Foyers Chrétiens
Jeudi 17 : Spectacle de Noël de l'école Saint Ferréol
Jeudi 24 : Veillée de Noël à partir de 23h00 suivie de la Messe de Minuit
Vendredi 25 : Noël

A NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS DE JANVIER

**GRAND LOTO AU PROFIT DE L'ÉCOLE SAINT-FERRÉOL
DIMANCHE 10 JANVIER À 14H00**

CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION

194 BOULEVARD CHARLES KADDOUZ MARSEILLE 12^{ÈME}



RELIQUES ET RELIQUAIRES

UN OUVRAGE INCONTOURNABLE DE NOTRE
CONFÉRENCIER

JEAN MICHEL SANCHEZ
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DE DÉDICACE AU PRIEURÉ SAINT-FERRÉOL VENDREDI
11 DÉCEMBRE À 20H30**

Collectif du « Hameau de Saint-Jean du Désert »

Samedi 5 décembre de 14h00 à 15h45

Conférence sur « Les faïences de Saint-Jean du Désert »

par MM Figueré, dernier faïencier de Marseille et Hervé Hardouin, historien du collectif

Chapelle hameau de Saint-Jean du Désert, 65 chemin de la Parette Marseille 11^{ème}

Tramway : direction les Caillols – arrêt « Air-Bel » Bus n°12 et 40 – arrêt Lombard/Parette Bus n°10 – arrêt Valvert/La Poste

Cette conférence sera suivie à 17h00 du **Concert Provençal de Noël**, Musique et Chorale du groupe **L'Óulivarello**. À 19H15 : un verre de l'amitié est offert

FORMATION RELIGIEUSE

Enfants (tous niveaux) : catéchisme au Prieuré de 14h30 à 15h00 tous les mercredis

Adultes : Durant la période scolaire, catéchisme pour les dames les lundis de 15h30 à 16h30 au prieuré.

Mercredi après-midi, au Prieuré Saint-Ferréol à 14h30 :

Sœur Marie-Théophane : conférences spirituelles pour dames

Chorale de Saint Pie X : Répétitions tous les jeudis à 20h au Prieuré.

Avignon

(tel. N° 04 90 86 30 62)

Chapelle des Pénitents Noirs

rue Banasterie

Horaires des messes :

Dimanche et fêtes : 10h00, messe chantée

1^{er} vendredi du mois : 17h00, adoration

18h30, messe

Samedi : 08h45, messe lue



Aix en Provence

Chapelle de l'Immaculée Conception

Espace Forbin, 11 bis Cours Gambetta

Horaires des messes :

Dimanches et fêtes : 10h30, messe chantée

Mercredi (période scolaire) : 18h30, messe

1^{er} vendredi du mois : messe à 18h30

1^{er} samedi du mois : messe à 11h00

Carnoux

Oratoire Saint Marcel

Immeuble Panorama, avenue du Mail

Horaires des messes

Dimanche et fêtes : 08h30

Alleins

Chapelle des Pénitents Blancs rue Frédéric Mistral

Horaires des messes : 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois :

17h30 : confessions

18h00 : messe chantée

Marseille

Horaires des messes

Chapelle de l'Immaculée Conception 14 bis rue de Lodi Marseille 6^{ème}

Dimanche : 08h30 : messe chantée

Semaine : 07h15 : messe basse du lundi au

Vendredi

Église de la Mission de France-Saint Pie X 44 rue Tapis vert Marseille 1^{er}

Dimanche : 10h30 : Grand-messe chantée

18h00 : Vêpres et Salut du Sacrement

19h15 : messe basse

Semaine : 18h30 : messe basse

Prieuré Saint Ferréol

40 chemin de Fondacle Marseille (12^{ème})

Semaine : habituellement 07h15 : messe basse

Plus en période scolaire :

Mardi, messe à 11h30

Vendredi, messe à 08h30

Permanences des prêtres

Chapelle de l'Immaculée Conception

le lundi de 09h00 à 11h45 :

Abbé Radier

le mercredi de 9h00 à 11h45

Abbé Callier

Église de la Mission de France-Saint Pie X

Abbé Radier : Samedi

Abbé Callier : Mardi

Abbé Beauvais : Jeudi

Abbé Bernhard : Lundi, Mercredi & Vendredi

Tous les jeudis à 17h50 : Salut du Très Saint Sacrement

De 16h00 à 18h00 : Permanence
18h00 : Chapelet

Coordonnées téléphoniques

Prieuré Saint Ferréol : 04 91 87 00 50 FAX : 04 91 87 18 72

prieuresaintferreol@orange.fr

Église de la Mission de France-Saint Pie X : 04 91 91 67 16

Chapelle de l'Immaculée Conception : 04 91 47 22 88

École Saint-Ferréol 04 91 88 03 42

Horaires des permanences téléphoniques : Secrétariat du Prieuré & École Saint-Ferréol

En semaine : 09h30 à 12h00 [Frère Bernard]

16h00 à 18h00 [Frère Bernard ou Mme Pernet ou Mme Stergiadès]

Merci de bien vouloir respecter ces deux créneaux en n'appelant en dehors de ces horaires qu'en cas d'urgence

Abonnement annuel (port compris) : Normal = 20 €

Soutien = 25 € Chèques à l'ordre de L'ACAMPADO



40 chemin de Fondacle 13012 Marseille

Tél. 04 91 87 00 50

Directeur de publication : Abbé Jean-Luc Radier

Dépôt légal : 5 février 2007